

# Procès-verbal de la réunion du C.C.A.S.

## Séance du mardi 15 novembre 2022 - 18h30

### Ordre du Jour :

- Décision modificative n° 2 ;
- Délibération pour subvention à l'association « Toujours Femme » ;
- Bilan aides aux vacances d'été 2022 ;
- Bilan de la Marche pour Octobre rose du 2 octobre 2022 ;
- Bilan de la Bourse aux jouets et au matériel de puériculture du 9 octobre 2022 ;
- Repas des Aînés 2023 ;
- Noël du Groupe scolaire ;
- Informations du Président ;
- Date prochaine réunion.

**Présents :** Olivier GROSJEAN – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Mireille MENAND – Jean-Bernard TUETÉY – Danièle GODEY – Christian WAGENER – Marie-Noëlle HOCQUET – Jean-Claude WURTZ – Annie LEGRAND – Céline MICHARD.

### Excusé ayant donné procuration :

Michel BERNARD procuration à Jean-Claude WURTZ

Josiane CARMINATI-LUCAS procuration à Dominique PETITJEAN

**Absente :** Nathalie SCHOUMACHER

**Secrétaire de séance :** Annie LEGRAND

### DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

En raison de dépenses supplémentaires réalisées durant l'exercice 2022 d'un montant de 2 925,31 € et les crédits n'ayant pas été prévus au BP 2022, il convient de prendre une décision modificative.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le budget du C.C.A.S. ;

Compte-tenu des informations énoncées ci-dessus, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'adopter la décision modificative au budget du C.C.A.S. suivante :

### SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES		DÉPENSES	
Compte 7083 :	+ 1 254,00 €	Compte 6232 :	+ 2 925,31 €
Compte 7088 :	+ 447,00 €	Compte 6565 :	- 550,00 €
Compte 7713 :	+ 300,00 €	Compte 6568 :	- 374,31 €

Accord à l'unanimité.

## **DÉLIBÉRATION POUR SUBVENTION À L'ASSOCIATION « TOUJOURS FEMME »**

Dans le cadre de la campagne des actions de sensibilisation à la cause du cancer du sein, de son dépistage et au soutien apporté aux malades, le C.C.A.S. attribue la subvention suivante :

Établissement	Montant alloué
TOUJOURS FEMME 8, Rue du Temple 71100 CHALON-SUR-SAÔNE	210 €

Accord à l'unanimité.

### **BILAN AIDES AUX VACANCES D'ÉTÉ 2022**

2 familles ont été concernées pour un montant de 185,80 € (3 enfants).

Au vu des quotients familiaux, aucune famille n'a été éligible cette année pour l'aide supplémentaire.

### **BILAN DE LA MARCHÉ POUR OCTOBRE ROSE DU 2 OCTOBRE 2022**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que dans le cadre de la 29<sup>ème</sup> édition d'Octobre Rose, campagne nationale de lutte contre le cancer du sein, le C.C.A.S. a organisé une marche, le dimanche 2 octobre. Au départ de la Salle Polyvalente André JARROT, un parcours de 5 km et un second de 10 km étaient proposés.

Au total, ce sont 74 randonneurs qui se sont donnés rendez-vous pour la bonne cause autour de l'association « *Toujours Femme* » qui était à nouveau présente cette année (moins de participants recensés en 2022 en raison de la tenue le même jour d'une marche à Mellecey) Compte tenu du bilan positif, cette initiative sera reconduite l'année prochaine avec les quelques ajustements suivants :

- Acheter le matériel nécessaire pour confectionner des rubans à remettre aux participants lors de la remise de leur contribution ;
- Fixer la participation financière à 5 € et gratuité pour les enfants de moins de 12 ans ;
- Utiliser la signalétique permanente qui sera prochainement installée dans le village pour matérialiser les deux parcours (panneaux prévus sur le budget communal 2022).

### **BILAN DE LA BOURSE AUX JOUETS ET AU MATÉRIEL DE PUÉRICULTURE DU 9 OCTOBRE 2022**

RECETTES		DEPENSES	
24 inscriptions (tables double)	144,00 €	Pains	11,50 €
Tables supplémentaires (11)	33,00 €	Colruyt + métro	156,35 €
Ventes Gaufres + boissons	306,50 €		
		Nettoyage salle	p.m.
		Gaz	p.m.
<b>TOTAL</b>	<b>483,50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>167,85 €</b>

**"BÉNÉFICE" : 315,65 €**

Le bilan de cette manifestation est très positif au vu de l'affluence constatée (environ 600 personnes) tout au long de la journée.

Il est à préciser que la communication pour cet évènement a été renforcée en utilisant différents supports :

- Affiche de la bourse adressée aux communes-membres du Grand Chalons ;
- Site internet communal, PanneauPocket (425 vues) et sur le site « *Vide-greniers.org* » (698 vues entre le 10 septembre et 9 octobre) ;
- Banderole à l'entrée de la commune ;
- Presse (JSL, « *Pour Sortir* » et Infos Chalons) ;
- Distribution de plus 800 flyers sur divers secteurs de Chalons-sur-Saône.

Le « *bénéfice* » de l'édition 2022 s'élève à 315,65 € et sera intégralement consacré, (comme chaque année) aux achats de produits pour les « *Bébés des Restos du Cœur* ».

Dans le cadre de la reconduction de cette manifestation en 2023, il est envisagé de reconduire la restriction le nombre de table à 54 (maximum) afin de permettre une meilleure circulation du public entre les stands des différents exposants.

### **REPAS DES AÎNÉS 2023**

**Repas du 17 janvier 2023 à 12h.**

Le Restaurant La Garenne a été retenu.

**Repas prévu pour 36 € T.T.C. :**

- Gougères (3 par personne) ;
- Pâté croûte forestier maison bouquet de salade ;
- Cuisse de canard confite, mousseline de pommes de terre, choux braisés, fettuccine, jus au romarin ;
- Assiette de 3 fromages, confiture de figues et noix ;
- Entremet clémentine, financier pistache, sauce Suzette et son sorbet ;
- Café ou tisane.

L'apéritif, le vin et l'eau minérale seront fournis par le C.C.A.S..

Pour 2023, ce seraient environ 305 invitations qui seront envoyées prochainement (104 couples, 49 femmes et 48 hommes).

### **NOËL DU GROUPE SCOLAIRE**

Spectacle de Noël « *Les Guignolos Fantastiques* » par l'Agence artistique internationale « ROBY SPECTACLES » : prestation à 600 €. Cette année, il aura lieu le **vendredi 9 décembre à la Salle de Motricité.**

Le C.C.A.S. offre comme chaque année, un père Noël au chocolat à chaque enfant. Les membres du C.C.A.S. disponibles assisteront au spectacle et participeront à la distribution des chocolats.

### **INFORMATIONS DU PRÉSIDENT**

**→ Envoi dématérialisé des convocations au Conseil d'Administration du C.C.A.S.. :**

Monsieur le Président propose de procéder, **dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023**, à l'envoi électronique des convocations pour les prochaines séances du C.C.A.S. ainsi que tout document s'y rapportant.

Accord à l'unanimité.

→ Organisation d'une « Foire aux vêtements » en 2023 :

Le C.C.A.S. a reçu la sollicitation d'une dracysienne qui s'interrogeait sur la possibilité d'organiser à nouveau une « foire aux vêtements ». Créée pour la première fois en 2010 par le C.C.A.S., elle s'est tenue jusqu'en 2015 (deux journées en 2010, 2011 et 2012, puis une seule de 2013 à 2015).

Après échanges des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. et compte tenu des différents sites internet existants en la matière, il a été décidé de ne pas reconduire cette manifestation.

**DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**

Le **21 février 2023 à 18h30** (vote du budget 2023).

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Le Secrétaire  
Annie LEGRAND



Le Président du C.C.A.S.,  
Olivier GROSJEAN

